**Règlement intérieur APASP**

**Association Pair Aidance en Santé Psychique**

1. Respect de chacun
On parle avec respect.
On ne juge pas.
On accueille tout le monde avec bienveillance.

2. Confidentialité totale
Ce qui est dit ici reste ici.
On ne répète rien dehors.
On ne filme pas, on n'enregistre pas.

3. Pair-aidance et soutien
On partage son vécu.
On écoute.
On avance ensemble.
Les animateurs ne sont pas médecins.

4. Liberté de parole
On parle si on veut.
On peut se taire.
On peut sortir si on en a besoin.

5. Pas de conseils médicaux
On ne donne pas de diagnostic.
On ne donne pas de conseils médicaux ou thérapeutiques.

6. Cadre sécurisé
Pas de violence.
Pas de pression.
Pas de prosélytisme (politique ou religieux).
Les animateurs peuvent arrêter un atelier si nécessaire.

7. Pas d'urgence
APASP ne gère pas les urgences.
En cas de danger : appeler 15, 18, 112, ou les urgences psychiatriques.

8. Responsabilité personnelle
Chacun est responsable de ses choix et actions.
APASP ne remplace pas un suivi médical.

9. Respect des lieux
On respecte les locaux et le matériel.
On ne dégrade rien.

10. Règles de communication
Les informations publiques (site, réseaux, presse) doivent être validées par le Bureau.